

Département du Gers

Commune de **VILLECOMTAL-SUR-ARROS**

Elaboration du **Plan Local d'Urbanisme**

Arrêté le : 19 janvier 2016

Approuvé le : 11 avril 2017



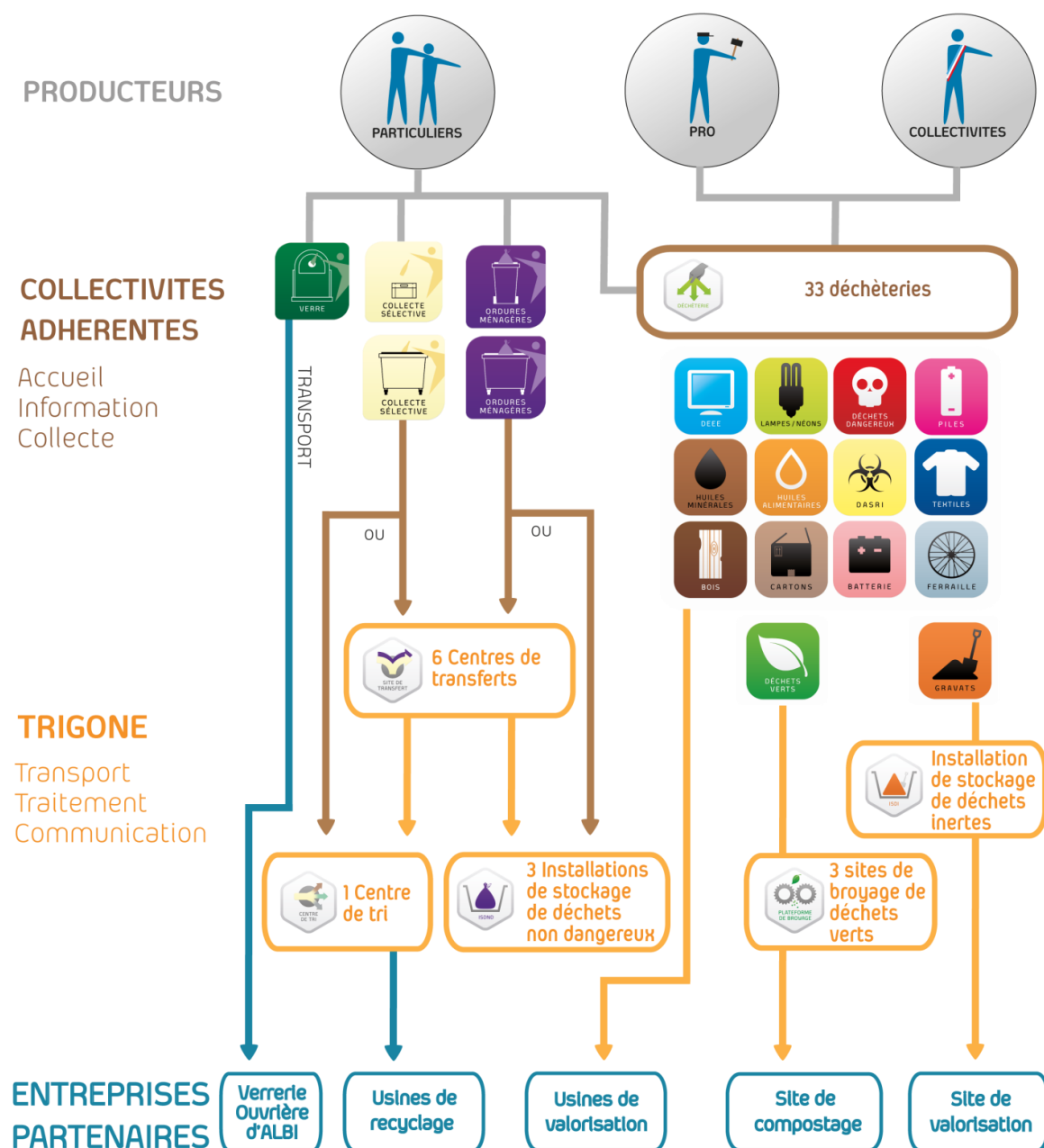
4.1.3 Gestion des déchets

1 Organisation générale

La gestion des déchets est assurée par le Syndicat Mixte de Collecte des Déchets du Secteur Sud.

Le traitement des déchets est quant à lui assuré par le Syndicat Mixte Départemental TRIGONE.

Répartition des rôles entre TRIGONE, ses producteurs, ses adhérents et ses partenaires



Source : Trigone

2 Les ordures ménagères

Le SMCD Secteur Sud assure la collecte des déchets ménagers recyclables et non recyclables et la gestion de l'ensemble du parc de containers des 92 communes adhérentes.

En milieu urbain, la collecte s'effectue de façon hebdomadaire en porte à porte ; en milieu rural, tous les 15 jours en apport volontaire dans des bacs de regroupement.

3 Les déchetteries

Pour se débarrasser des déchets autres que ménagers, les habitants de Villecomtal-sur-Arros peuvent se rendre à la déchetterie située sur la commune et ouverte les mardis, mercredis et vendredis après-midi et le samedi toute la journée.